

Réduire les nuisances sonores. C'est une des responsabilités environnementales que s'est fixée la RATP. Partenariats, actions, études ont été menés en ce sens.



La RATP a publié cet été son rapport d'activité et développement durable 2003. Résumé des actions menées par la Régie sur le front de la réduction du bruit. Une réduction sonore de 5 dB(A) a pu être obtenue sur les émissions sonores de la ligne 14, dont les rames roulent à 80 km/h. En partenariat avec Michelin, l'ensemble du matériel roulant a fait l'objet d'une modification des pneus.

Une étude sur le crissement au freinage des rames de métro sur pneus a été lancée, en partenariat avec le laboratoire de Mécanique des contacts de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon. Ces travaux s'inscrivent dans le programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Predit) 2003-2006.

Le meulage des voies et la pose de semelles antivibratiles sous les rails se poursuivent, tandis qu'un partenariat, d'envergure européenne cette fois, est établi pour la création d'un outil de modélisation permettant de prévoir la génération et la propagation des vibrations due au roulement fer dans les tunnels.

Un autre dispositif a été créé pour contrôler les performances des systèmes de sonorisation et permettre à terme une meilleure compréhension des messages sonores.

Pour les futurs projets de transport ou de sites industriels, l'évaluation (par étude d'impact) des nuisances acoustiques et vibratoires constitue un outil de diagnostic et de communication auprès des riverains et des collectivités locales.

Enfin, le cahier des charges de commande de nouveaux autobus a été renforcé, l'objectif étant

de réduire les bruits intérieurs et extérieurs de plus de 3 dB(A).

Rapport d'activité et développement durable 2003 : www.ratp.fr